



VILLE D'UGINE

ARRETE DU MAIRE N°2022-202

Service Prévention et Proximité

Objet : Retrait d'une autorisation de stationnement

Le Maire de la Ville d'Ugine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-33, L 3642-2 et L 5211-9-2 ;

VU le code des transports ;

VU l'arrêté du maire en date du 27 février 2009 attribuant l'autorisation de stationnement n°2 à Monsieur Grégory VIBERT, gérant de taxi et indiquant une prise d'activité à compter du 13 mars 2009 ;

VU l'arrêté du Maire en date du 2 février 2004 fixant le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation dans la zone de sa compétence et délimitant le périmètre du ressort géographique de ces autorisations ;

VU la lettre de M. Grégory VIVERT, en date du 6 septembre 2022, par laquelle il présente un successeur à titre onéreux, Madame Nadège CALEIN, gérante de l'entreprise Nadège Taxi ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation de stationnement n° 2 délivrée à Monsieur Grégory VIBERT le 13 mars 2009 est retirée à compter du 12 septembre 2022.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Préfet de Savoie ;
- M. le Sous-préfet d'Albertville ;
- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant la brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de la Police Municipale ;

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ugine, le 13 septembre 2022

Franck LOMBARD

Maire d'Ugine



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Notifié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220913-AR2022-202-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 21/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

